

En exercice : 28
Présents : 17 + 4 pouvoirs
Habilités à voter dans le cadre de la compétence "Action Sociale" : 18
Présents : 14
Date de la convocation : 25 février 2026

L'An deux mil vingt-six, le onze mars le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES : M. L. PRIZÉ	M. H. LHERMITTE	Mme F. HUGUENIN	Mme C. GASTÉ
M. G. CRESPIEN	Mme M. DENIS	M. J.C. ROUAULT	M. R. SURCOUF
M. H. DEPOUEZ	Mme K. BOISNARD	Mme N. LEFEBVRE-BERTIN	
M. P. ROUAULT	M. K. BETTAL	Mme B. MILLET	
EXCUSES : TITULAIRES : Mme N. BRIAND	M. P. M. NANA	Mme C. MASSART	Mme I. SIMONESSA

PARTICIPATION DES COMMUNES : ANNÉE 2026

À la suite du vote du Budget Primitif, Monsieur Hervé DEPOUEZ, 4^{ème} Vice-Président délégué de fonction à la compétence « Finances », présente aux membres du Comité Syndical la répartition des participations financières des communes 2026 au budget « Action Sociale » :

Communes	Potentiel financier final	Participation RPE	Participation EAJE	PARTICIPATION GLOBALE
La Chapelle des Fougeretz	5 466 388 €	6 196.56 €	105 707.15 €	111 903.71 €
Gévézé	6 086 415 €	10 663.63 €	75 005.84 €	85 669.47 €
Montgermont	4 523 310 €	4 739.01 €	66 045.27 €	70 784.28 €
Pacé	14 496 196 €	14 779.99 €	166 598.95 €	181 378.94 €
Parthenay de Bretagne	1 621 586 €	2 754.31 €	17 545.32 €	20 299.63 €
Total	32 193 895 €	39 133.50 €	430 902.53 €	470 036.03 €

Monsieur DEPOUEZ, 4^{ème} Vice-Président délégué de fonction à la compétence « Finances » rappelle la délibération n° 16-2022 relative aux modalités annuelles de versement des participations communales au SYRENOR.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, **à la majorité absolue** (3 abstentions : Mme C. GASTÉ, M. G. CRESPIEN et Mme M. DENIS) :

- approuvent cette répartition des participations financières des communes 2026 pour le budget « Action Sociale » 2026,
- indiquent que les crédits correspondants figurent au chapitre budgétaire 74 du budget « Action Sociale » 2026,
- autorisent Monsieur Laurent PRIZÉ, Président du Syrenor à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Certifie exécutoire, compte tenu de :
Sa réception en Préfecture le2026,
Sa Publication2026,
Le Président

Registre dûment signé
Pour extrait conforme
Le Président